Intermédiaires financiers (IF)

Cette norme s'applique aux IF qui reçoivent des financements de la Banque mondiale sous forme de prêts, crédits, dons ou garanties afin de promouvoir le développement durable du secteur financier.

LA BANQUE MONDIALE

COMMENT LA NES no 9 EST-ELLE APPLIQUÉE?

Lorsque l'appui de la Banque est fourni à l'IF...

A ... pour financer des sous-projets d'IF clairement définis, **les dispositions de la présente NES s'appliqueront à chacun de ces sous-projets.**

B ... pour des activités d'une « portée générale », les dispositions de la présente NES **s'appliqueront à l'ensemble du portefeuille en préparation de l'IF** à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord juridique.

COMMENT FONCTIONNENT LES IF?

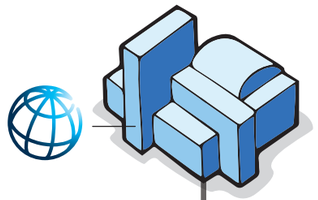

La Banque mondiale octroie des crédits d'investissement à une **institution financière nationale du pays bénéficiaire.**

Institution financière nationale

L'institution financière nationale, **à son tour, met ces fonds à la disposition des banques et des coopératives afin qu'ils servent à financer des projets soumis par divers acteurs**, tels que les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), les administrations infranationales, etc.

Les deux niveaux d'IF doivent se conformer aux exigences de la Banque mondiale.

Banque locale

Exemple: Comment une entrepreneure soucieuse d'améliorer son activité de boulangerie fait une demande de prêt.

Marie fournit des documents *sur son activité lorsqu'elle dépose sa demande de prêt.*

La banque locale vérifie les informations fournies et s'assure du respect des normes relatives à l'environnement, à l'emploi ainsi qu'à la santé et la sécurité au travail. ***Si la banque locale décide que le projet peut être financé, elle procède à l'octroi du prêt.***

Marie utilisera les fonds reçus pour payer ***les salaires et les impôts et pour acheter du matériel pour sa boulangerie.***

QUELLES SONT LES ACTIONS ATTENDUES DES IF?

1 ÉTABLIR ET MAINTENIR un système de gestion environnementale et sociale (SGES)

ou renforcer le SGES existant.

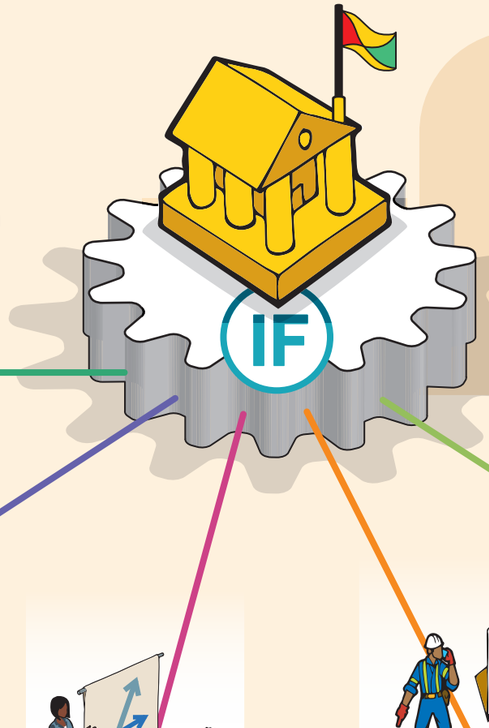

2 PROMOUVOIR une saine gestion des ressources humaines.

- Fournir un cadre de travail sûr et sain.
- Mettre en place et maintenir des procédures de gestion de la main-d'œuvre, y compris des mécanismes de gestion des plaintes, conformément aux dispositions de la NES no 2, et élaborer un code de conduite.

APPROUVER

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

- Cette politique doit être approuvée par la haute direction de l'IF.
- Elle doit décrire, entre autres, l'engagement de l'IF à respecter et à faire respecter les exigences environnementales et sociales, en vertu du droit national et conformément aux NES applicables.

ADOPTER

DES PROCÉDURES PERMETTANT DE DÉTERMINER, D'ÉVALUER ET DE GÉRER LES RISQUES ET EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

- Mettre en œuvre la politique environnementale et sociale.
- Appliquer des procédures proportionnées au risque environnemental et social.
- Élaborer une méthodologie permettant d'exclure les activités non admissibles.

S'ASSURER

DE LA DISPONIBILITÉ DE CAPACITÉS ET COMPÉTENCES INSTITUTIONNELLES

- Désigner un représentant de sa haute direction qui sera chargé de la gestion environnementale et sociale du projet.
- Fournir les ressources nécessaires.
- Employer du personnel qualifié.

ASSURER

LE SUIVI ET ÉTABLIR DES RAPPORTS

- Notifier à la Banque mondiale tous les accidents ou incidents majeurs.
- Transmettre à la Banque des rapports sur la performance environnementale et sociale.
- Évaluer l'efficacité du SGES.

METTRE EN ŒUVRE

DES SYSTÈMES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

- Répondre aux demandes d'information et aux préoccupations du public dans les meilleurs délais.
- Publier sur son site web un résumé de chacun des éléments contenus dans son SGES.
- Générer et diffuser des informations sur le mécanisme de gestion des plaintes.
- Mettre en place des procédures pour les communications externes.